



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2022

Délibération : N° 2022-22

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 15 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Remy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Johann WERY, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI, David BOUTILLIER, Andrew BOIVENT, Marie-Madeleine PRUSSE, Sylvie LOCATELLI

Secrétaire de séance : M. Grégory RONDIER

Souscription d'un emprunt de 650 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des opérations visées ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt.

- Opération 025 : Réfection de la rue Jules Carrière pour un montant de 487 642 €
- Opération 116 : Travaux d'aménagement des abords de l'Église pour un montant de 890 140 €
- Opération 10028 : Réhabilitation d'un bâtiment communal en local commercial pour un montant de 400 800 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2022-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 25/04/2022

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A la majorité des membres,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Caisse d'Épargne Hauts de France, et après avoir délibéré,

DÉCIDE :

Pour financer les travaux d'aménagement des abords de l'Église, la réfection de la rue Jules Carrière et la réhabilitation d'un ancien bâtiment communal en local commercial, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France :

☞ un emprunt global ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 650 000 €
- Durée : 10 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Mode de remboursement : échéances constantes
- Taux fixe : 1,59 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Déblocage des fonds : versement des fonds total ou partiel au plus tard 6 mois après édition du contrat (si versement des fonds partiel dans les six mois, le reste peut-être débloqué dans les 12 mois après édition du contrat)
- Remboursement anticipé : Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant emprunté soit 975 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2022-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 25/04/2022

Emis et rendu exécutoire
le
Reçu en Préfecture
le
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2022-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022